COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Demandes de passeport : plus de photographies d'identité en mairie à partir du 1er janvier 2012

A compter du 1er janvier 2012, les mairies en charge des passeports biométriques ne pourront plus prendre de photos d'identité. C'est le cas à l'Etat Civil de la ville de Montmorillon, qui ne proposera plus ce service l'année prochaine.

Le décret n° 2011-868 du 22 juillet 2011 modifie le s conditions de recueil des photographies d'identité des demandeurs de **passeport** : **dans les mairies équipées d'appareils photographiques (comme Montmorillon), leur utilisation cessera après le 31 décembre 2011**. Seuls les ambassades et postes consulaires conservent la faculté de prendre sur place la photographie du demandeur de **passeport**.

A partir du 1er janvier 2012, le demandeur de **passeport** devra donc fournir 2 photographies d'identité de format 35 x 45 mm, identiques, récentes et parfaitement ressemblantes, le représentant de face et tête nue, **réalisées par un photographe professionnel ou une cabine automatique agréée**. Ces photographies doivent répondre aux caractéristiques fixées par l'arrêté du 5 février 2009 relatif à la production de photographies d'identité dans le cadre de la délivrance de **passeport**.

La station des **passeports** biométrique de la **Mairie** de Montmorillon ne sera donc **plus** autorisée à faire les **photos** sur place avec l'appareil photo numérique.

Pour tous renseignements vous pouvez contacter **le service des passeports** au 05 49 91 13 99.

Service Communication

Hôtel de Ville B.P 26 – 86501 MONTMORILLON Cedex (Vienne) Tél. 05 49 91 13 99 – Fax 05 49 91 58 26